

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 novembre 2016

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine, KLEIN Céline, MULLER Yannick et WIES Alexis  
Absents excusés : FERRIOT Valérie, TEDONE Pascal,

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 17 novembre 2016, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte –rendu de la séance**

### **CONVENTION ACTES**

N° 57506-2016-09/01

Le maire informe le conseil municipal que la dématérialisation des documents fait désormais partie des procédés applicables dans les administrations. A cet effet, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un outil informatique appelé ACTES ayant pour objectif de faciliter l'élaboration, la transmission et le contrôle des documents budgétaires ou règlementaires en utilisant un support informatique en remplacement du support papier.

L'utilisation de cette application nécessite le recours à un prestataire extérieur homologué et l'adhésion à une convention avec la Préfecture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

- est favorable à la transmission des actes de la commune par voie électronique,
- autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Adopté à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 / TRANSFERT DE CREDITS**

N° 57506-2016-09/02

Pour faire face aux dépenses d'investissement engagées, le conseil municipal, après délibération décide le transfert des crédits ci-après du budget de la commune :

- **Section d'investissement** :

➤ **Dépenses**

- |                                                    |           |
|----------------------------------------------------|-----------|
| - article 2031 : Frais d'études                    | + 3 000 € |
| - article 2188 : Achats immobilisation corporelles | - 3 000 € |

Adopté à l'unanimité.

### **ACCEPTATION PAIEMENT SINISTRE PARAPET PONT DE LA SARRE**

N° 57506-2016-09/03

Le Maire informe le conseil municipal que, suite au sinistre survenu le 3 juillet 2016 ayant endommagé le parapet du pont de la Sarre, l'assurance procède au remboursement d'un montant de 1 595 euros couvrant l'intégralité des frais de remise en état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement d'un montant de 1 595 €.

Adopté à l'unanimité.

## **REFECTION DES VITRAUX DU TEMPLE**

N° 57506-2016-09/04

Le Maire soumet au conseil municipal les différentes offres concernant la rénovation des vitraux du temple ainsi que la protection partielle de ceux-ci.

Après comparatif, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SAS VITRAUX de 67-ALTECKENDORF
- autorise le maire à signer tous les documents pour la réalisation de ces travaux
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Adopté à l'unanimité

## **DIVERS**

N° 57506-2016-09/05

### **A) Nouvelle Communauté de Communes au 01.01.2017**

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1 en date du 15 novembre 2016 portant fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.

Cette « Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud » (CCSMS) comprend 76 communes avec 107 délégués dont 1 pour Niederstinzel et son siège est fixé aux Terrasses de la Sarre à Sarrebourg.

### **B) Travaux rue du Coteau**

Le maire informe le conseil municipal de la fin des travaux dans la rue du Coteau; quelques aménagements complémentaires ayant été réalisés par rapport au projet initial.

### **C) Réseau Très Haut Débit**

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du déploiement du réseau Très Haut Débit sur la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud ; opération pilotée par le syndicat mixte départemental d'aménagement numérique « Moselle Fibre » qui va déployer dans près de 500 communes mosellanes le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné.

Les travaux seront réalisés pendant la période 2017-2020 et notre commune sera raccordée à ce réseau dès la fin d'année prochaine.

### **D) Brioches de l'Amitié**

Le maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 551,40 euros ce qui permettra à l'APEI (Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la région de Sarrebourg) de poursuivre ses différents projets.

Remerciements à l'ensemble de la population pour les dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la vente des brioches.

Fin de séance à 22 H 15.

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2016

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzel, le 15 décembre 2016

Le Maire :  
Didier KLEIN